

COUPE DE FRANCE FSGT

AUGUSTE DELAUNE

2019-2020



Dossier d'engagement fédéral

L'organisation de la coupe Auguste Delaune est un défi dans le contexte actuel de marchandisation du sport et de creusement des inégalités.

Dans ce dossier vous trouverez :

- La formule de la coupe Auguste Delaune 2019-2020
- *Sous réserve de modifications apportées en début de saison 2019-2020 par le collectif national, en accord avec les comités départementaux.*
 - Phase préliminaire
 - Phase nationale
 - Calendrier (sera envoyé courant juillet 2019)
 - Gestion financière
 - Dates importantes

ENGAGEMENT DES CLUBS
AUPRES
DES COMITES DEPARTEMENTAUX AVANT
VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex - Tél : 01-49-42-23-19 - Fax : 01-49-42-23-60
Courriel : accueil@fsgt.org - site internet : www.fsgt.org

N° Siren : 77567836000048 - Code APE : 926 - Agrément Ministériel : 16 211

... UN SYMBOLE HISTORIQUE

La coupe existe depuis 1935, c'est à dire depuis l'année même de création de la FSGT. Rappelons le contexte et ce qu'était la FSGT à l'époque.

C'était la lutte contre les ligues fascistes, qui allait déboucher sur la constitution du Front Populaire et ses grandes conquêtes sociales.

La FSGT a beaucoup contribué à cette période historique.

Auguste Delaune, dont la coupe porte le nom, était alors un grand champion et secrétaire général de la FSGT. Il combattit dans la résistance pendant la seconde guerre mondiale et fut arrêté par la gestapo le 27 juin 1943 qui le torture. Auguste Delaune s'éteindra le 13 septembre 1943, laissant un souvenir intarissable du monde du sport.



Auguste Delaune (1908-1943)
Secrétaire général de la FSGT



La Coupe Auguste Delaune est la coupe de prestige des Footballs FSGT, par son histoire (créée en 1935) et par son palmarès de grands clubs locaux et d'entreprise.

Aujourd'hui, avec 300 équipes engagées sur toute la France, elle est la 2ème coupe nationale de Football à 11, toutes fédérations confondues.

L'ORGANISATION DE LA COUPE AUGUSTE DELAUNE EST UN DÉFI DANS LE CONTEXTE ACTUEL DE MARCHANDISATION DU SPORT ET DE CREUSEMENT DES INÉGALITÉS.

- Comment aider les «petits» clubs FSGT pour l'organisation et le financement des déplacements ?
- Comment obtenir des Municipalités les meilleures installations sportives pour des équipes qu'elles considèrent souvent comme secondaires au regard des équipes fanions de la ville ?
- Comment faire des rencontres de Coupe Auguste DELAUNE un véritable échange associatif entre tous les acteurs : joueurs, dirigeants, arbitres ?

Ces questions, la FSGT est bien souvent seule à se les poser !

C'est pourquoi la Coupe Auguste Delaune doit faire l'objet de toute notre attention et doit **ÊTRE SANS CESSE ADAPTÉE EN FONCTION DE CES OBJECTIFS :**

- Pour la participation du plus grand nombre au travers d'une formule attractive pour les clubs de tous niveaux et de toute région.
- Pour limiter les frais et assurer la participation de tous, même les plus petits budgets, le collectif joue sur les zones de déplacement, l'entrée en phase nationale, les aides financières.
- Les innovations dans les règles de jeu et d'arbitrage, qui sont issues des championnats départementaux et généralisées lorsqu'elles ont démontré leur intérêt ...

MAIS L'OBJECTIF PRINCIPAL ... C'EST L'IMPLICATION ET LA PARTICIPATION DU PLUS GRAND NOMBRE ...

Rappelons-le, la Coupe Auguste DELAUNE est le patrimoine de toute la FSGT.
C'est l'affaire de tous !

Et c'est ouvert à tous !

Que vous soyez un club de foot à 7 ou de foot à 11,
ou un club affilié qui ne pratique qu'occasionnellement le football ;
dans un Comité avec un fort effectif de football FSGT,
ou dans une région sans championnat régulier ...

Responsables de Comité ou de club : utilisez la Coupe Delaune, comme un grand rendez-vous, comme un cadre à vos projets associatifs et sportifs...

En particulier, nous appelons à la réflexion les clubs de foot à 7 ; qui constituent aujourd'hui la force montante des footballs FSGT.

Pourquoi ne pas participer massivement à ce rendez-vous ?

Responsables de comités étudiez les calendriers : c'est un enjeu primordial !

Vous trouverez ci-après la formule d'organisation de la Coupe Delaune 2019/2020.

Responsables de clubs, veuillez vous y référer avant de remplir la feuille d'engagement, qui est à renvoyer **avant le 27 septembre 2019** à votre comité d'appartenance !!



*Sous réserve de modification apportées en début de saison sportive 2019/2020 par le Collectif National
En accord avec les Comités Départementaux*

PREAMBULE

Pour s'engager en Coupe A. Delaune, les clubs doivent bien connaître son règlement (qui diffère parfois du règlement des compétitions locales FSGT) et doivent partager l'objectif prioritaire de la coupe, de « zéro violence » sur toutes ses rencontres.

Les comités départementaux et régionaux, organisateurs des phases qualificatives ont pour responsabilité :

- De prévenir les clubs avant leur engagement,
- De contrôler, au cours des rencontres, le comportement des clubs et d'engager rapidement un dialogue en cas de litige,
- De valider **les clubs qu'ils envoient en phase nationale.**

En accord avec les représentants des comités présents lors de la réunion du 04 septembre 2008, il est décidé qu'un club qualifié sur le strict résultat sportif pourra être empêché de participer en phase nationale s'il ne répond pas aux critères fixés par le comité sur le plan du comportement et des objectifs de la coupe Delaune rappelés plus haut.

PHASE PRELIMINAIRE

Les équipes effectuent un premier engagement financier qui couvre la phase préliminaire, organisée par département ou par regroupement de départements (région ou « grande région »).

Le collectif national de la Coupe Delaune préconise, pour une 1ère phase offrant une compétition valorisant échanges et source de développement, quelques regroupements : les départements bretons, le Nord et le Pas-de-Calais, le Bordelais avec le Toulousain et les Pyrénées, le Gard et l'Hérault, la région marseillaise, la Côte d'Azur, le Rhône avec la Savoie, la Loire avec le Massif Central et l'Allier, l'Ile de France, etc....

Cette phase détermine les équipes qualifiées **en phase éliminatoire Interrégionale et Nationale.** Les quotas de qualifiés en phase Interrégionale et Nationale seront diffusés aux comités organisateurs **fin octobre 2018.**

ORGANISATION DE LA PHASE PRELIMINAIRE :

Les comités départementaux sont autonomes sur l'organisation des phases préliminaires et peuvent les adapter en fonction de circonstances locales particulières (poules de 6, de 5 ou de 4 équipes)

Dans tous les cas, les comités organisateurs garantissent trois rencontres minimum (dont pas plus de un forfait) par équipe engagée, avant les 1/32^{ème} de finale.

Le calendrier fédéral prévoit six journées possibles pour la phase préliminaire d'octobre à Noël 2018, date limite sans dépassement possible (sauf intempéries), que les « organisateurs » de cette phase peuvent moduler selon leurs propres besoins (voir calendrier). Un tour d'élimination directe, pour respect des quotas est à disposition des organisateurs locaux en janvier 2019.



PHASE ELIMINATOIRE ORGANISEE PAR LE COLLECTIF NATIONAL

Pour la phase éliminatoire organisée par le collectif National de Gestion de la Coupe A. Delaune, un deuxième engagement financier constituera le groupe des 64 équipes qui joueront les 1/32^{ème} de finale.

Des quotas définissent le nombre d'équipes qualifiées parmi les 64 équipes disputant les 1/32^{ème} de finale pour chaque département ou groupe de départements. Les quotas des 1/32^{ème} de finale seront répartis de la manière suivante : 50% d'équipes parisiennes et 50% d'équipes de province, soit 32 équipes parisiennes qualifiées pour les 32^{ème} de finale et 32 équipes de province (réparties pour la province en fonction du nombre de participants par comité).

Cette disposition est légèrement modulable par le Collectif de Gestion de la coupe Auguste Delaune.

Le tirage au sort des rencontres de 1/32^{ème} sera effectué pour que les rencontres se jouent dans la mesure du possible entre clubs de même comité (sauf pour l'Ile De France), avec la possibilité pour certaines équipes de se déplacer en fonction des demandes des équipes. Dans le cas où une équipe ne souhaite pas se déplacer et ne voulant pas jouer contre une équipe de son comité (dans la région pour l'Ile De France), celle-ci prend le risque de se déplacer dans un autre comité.

Le tirage au sort des 1/16^{ème} de finale sera effectué en privilégiant le déplacement des équipes parisiennes et en assurant aux équipes de province de jouer dans leur comité (sauf souhait de déplacement des équipes). Les équipes de province auront la garantie (sauf demande de leur part) de jouer dans leur comité les 32^{ème} et les 1/16^{ème} de finale sauf dans le cas où une équipe ne souhaite pas se déplacer et ne voulant pas jouer contre une équipe de son comité (dans la région pour l'Ile De France), celle-ci prend le risque de se déplacer dans un autre comité (même si elle n'a pas émis le souhait).

Le tirage au sort des 1/8^{ème}, Quart et Demis, sera orienté pour limiter les déplacements et prendre en compte les équipes s'étant déplacées dans les tours précédents.

Une équipe qui s'est déplacée au tour précédent sera prioritaire pour recevoir au tour suivant.

Les demi-finales sont organisées – dans la mesure du possible - sur terrains « neutres » avec l'appui du Comité Départemental concerné. Pour limiter les frais de déplacement des équipes en demi-finales, le choix de l'implantation des demi-finales est effectué après connaissance des résultats des 1/8^{ème} de finale. Par exemple, si les 8 équipes qualifiées en quart de finales sont de l'Ile De France, les demi-finales se dérouleront sur des installations en Ile De France. Si des équipes de province sont qualifiées, un site qui limite les coûts de déplacement sera privilégié.

La finale est co-organisée par le collectif National de Gestion de la Coupe Delaune et un comité départemental, dans un contexte festif et visant à rassembler plusieurs dimensions des activités sportives FSGT.

Les comités Départementaux FSGT sont sollicités pour réserver des installations sportives de qualité pour faire jouer les demi-finales et la finale de la coupe Delaune.



GESTION FINANCIERE

L'engagement en Coupe Delaune est fractionné en deux versements :

- **44.00 €** pour l'engagement en Phase préliminaire
- **40.00 €** pour l'engagement en Phase éliminatoire organisée par le Collectif National.

Le Barème des aides aux clubs pour déplacement en phase Interrégionale et Nationale sera communiqué via le Bulletin du Collectif National de Gestion de la Coupe A. Delaune en décembre 2019.

DATES IMPORTANTES

Prenez bonne note des dates importantes pour le bon fonctionnement de la Coupe Delaune :

- Chaque équipe remplit un **bulletin d'engagement**.
 - **Le bulletin d'engagement** est à adresser à son comité d'affiliation, avec **la participation financière de 44.00 €** pour la phase préliminaire et **avant le 27 septembre 2019**.

Pour information : la somme de 5.00€ par équipe gérée, sera reversée par le siège fédéral aux comités organisateurs de phase préliminaire, pour l'organisation de cette dite phase préliminaire.

- Les comités seront attentifs à diffuser le dossier **d'engagement à tous les clubs réaffiliés et nouvellement affiliés en 2018-2019**.
- **Le comité d'affiliation valide l'engagement de l'équipe et transmet le bulletin d'engagement au collectif National Coupe A. Delaune pour le 11 octobre 2019. Le collectif National pourra ainsi :**
 - Contribuer au rapprochement de clubs isolés avec des comités organisateurs de phases préliminaires,
 - Définir les quotas de qualifiés pour les 1/32^{ème} de finale, communiqués aux Comités organisateurs de premières phases, **dès fin octobre**.
- Les Comités adressent **l'ensemble des versements des engagements financiers des clubs en Phase Préliminaire** au collectif National de Gestion de la Coupe A. Delaune, au siège fédéral, **pour le 18 octobre**.
- **Les comités transmettent l'engagement de leurs équipes qualifiées en phase éliminatoire organisée par le Collectif National accompagné du règlement financier de 40.00€ au Collectif qui gère cette phase, pour le 17 décembre 2019.**

Les engagements en phase éliminatoire organisée par le Collectif National ne seront pas retenus sans les droits financiers.

- Le Collectif National effectuera le tirage au sort des 1/32^{ème} de finale suivant le calendrier fédéral, courant décembre 2019.

Pour le Domaine Fédéral des Activités
Le Collectif DELAUNE

Fait à Pantin le 13 juin 2019

Ref : JJJ/GT

Diffusion : Comités Départementaux – Clubs



PALMARES DE LA COUPE DE FRANCE AUGUSTE DELAUNE DEPUIS 1935

- 1935 : UST Limoges (87)
- 1936 : SS Marseille (13)
- 1937 : ASO St Martir (94)
- 1938 : EST Ivry (94)
- 1939 : PS Clichy (92)
- 1943 : AS Saulieu (21)
- 1945 : USA Limoges (87)
- 1946 : CSO Aubervilliers (93)
- 1947 : Stade Vallauris (06)
- 1948 : US Pérault Beaumont
- 1949 : ES Pan Nice (06)
- 1950 : US Villejuif (94)
- 1951 : CSM Aubervilliers (93)
- 1952 : ES Brioud
- 1953 : Renault Marseille (13)
- 1954 : CSM Gennevilliers (92)
- 1955 : US Ivry (94)
- 1956 : CSM Gennevilliers (92)
- 1957 : Stade Vallauris (06)
- 1958 : FC Hispania
- 1959 : US Ivry (94)
- 1960 : US Ivry (94)
- 1961 : Stade Vallauris (06)
- 1962 : US Malakoff (92)
- 1963 : US Villejuif (94)
- 1964 : US Malakoff (92)
- 1965 : US Ivry (94)
- 1966 : ES Terrin (13)
- 1967 : AS Conque Nice (06)
- 1968 : US Malakoff (92)
- 1969 : ES Vitry (94)
- 1970 : AS Conque Nice (06)
- 1971 : ES Vitry (94)
- 1972 : COM Bagneux (92)
- 1973 : AS Conque Nice (06)
- 1974 : ASM St-Étienne (42)
- 1975 : RSC Montreuil (93)
- 1976 : COM Bagneux (92)
- 1977 : AS Faure Firminy (42)
- 1978 : ASE Martiniquais (75)
- 1979 : COM Creusot Loire St-Étienne (42)
- 1980 : COM Creusot Loire St-Étienne (42)
- 1981 : CS St-Jean Bonnefonds (42)
- 1982 : ICOM Creusot Loire St-Étienne (42)
- 1983 : AS Tonkin (69)
- 1984 : JSA Grivois (69)
- 1985 : CMO Vénissieux (69)
- 1986 : AS Électricité Paris (93)
- 1987 : USEG Landy (93)
- 1988 : CCM Sulzer (78)
- 1989 : AS Sauvegarde (42)
- 1990 : ABC Brevannes (94)
- 1991 : AS Électricité Paris (93)
- 1992 : ARCM Argenteuil (95)
- 1993 : Parilly Bachut (69)
- 1994 : Étudiants Nice (06)
- 1995 : O.Surville (69)
- 1996 : AJT Corbeil (91)
- 1997 : A.D. Lumière (13)
- 1998 : CC Clichy (92)
- 1999 : AS Copains de St-Ouen (93)
- 2000 : PTT Avion (62)
- 2001 : CC Clichy (92)
- 2002 : USEMA Colomiers (31)
- 2003 : CASC St Ouen (93)
- 2004 : FC Clichy (92)
- 2005 : FC Panthères Féchain (59)
- 2006 : AS Métropolitain (75)
- 2007 : AS Soccram (92)
- 2008 : Mairie de Suresnes (92)
- 2009 : Mairie de Suresnes (92)
- 2010 : FC Clichy (92)
- 2011 : Multipassions (13)
- 2012 : non attribuée
- 2013 : Levallois United (92)
- 2014 : FC Scudetots (93)
- 2015 : Celtic Irish Club (13)
- 2016 : FC 5 Quinas (93)
- 2017 : Celtic Irish Club (13)
- 2018 : AS Margeray (13)
- 2019 :

